

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 28 analyses bactériologiques et 36 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau alimentant l'unité de distribution provient de 2 forages profonds captant la nappe de l'Eocène. Avant distribution dans les réseaux d'Arsac, Cantenac, Margaux et Soussans, l'eau subit un traitement de déferrisation et de chloration dans les stations de production d'Arsac au lieu-dit "Le Comte" et de Margaux au "Stade" où une unité de traitement des Fluorures est opérationnelle depuis le 01/07/2016. Un forage supplémentaire situé à Arsac au lieu-dit "les Landes d'Arsac" a été mis en service fin 2017. Il permet de diluer les eaux du forage "Le Comte" dont la teneur en fluorures est élevée afin de respecter la limite de qualité pour ce paramètre. La procédure d'établissement des périmètres de protection est engagée. La société Suez Eau France exploite le réseau et effectue une autosurveillance de la qualité des eaux.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 1,00 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 29,62 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,57 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée. Valeur maximale relevée : 0,150 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés sont conformes aux limites bactériologiques de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

PHYSICO-CHIMIE : 91,7% des échantillons analysés sont conformes aux limites physicochimiques de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Les dépassements sont dus à la présence de métabolites de L'Alachlore (ESA Alachlore) et du S-Métolachlore (ESA Métolachlore) présents dans les eaux du forage "les Landes d'Arsac".

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>